



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL
DU 12 JANVIER 2017

Placé sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale d'Académie (SGA), ce huitième comité technique spécial (C.T.S.) de la seconde mandature de l'académie de Besançon s'est tenu le jeudi 12 janvier 2017, au Rectorat de l'académie de Besançon, Salle du Conseil.

La séance ayant été ouverte à 9 h 05 après vérification du quorum, le premier point abordé fut la désignation du secrétaire et secrétaire adjoint de séance.

Préalablement à l'ouverture des travaux de cette instance paritaire, les organisations syndicales qui le désiraient ont été invitées à donner lecture de leurs déclarations préalables. L'UNSA-Education tout comme le Sgen-CFDT ont répondu à cette invitation (*voir déclaration du Sgen-CFDT en annexe*). Comme lors des précédentes séances, le SNASUB-FSU n'était pas représenté en l'absence de désignation de représentants issus des services académiques au sein de cette instance.

Madame la SGA s'associe à l'hommage rendu par les deux organisations syndicales à notre collègue Ronan Kerlouegan en saluant le courage et la dignité dont il a fait preuve face à la maladie. Pour Madame la SGA, ses qualités humaines font honneur aux valeurs du service public.

Concernant les attaques portées sur les fonctionnaires, Madame la SGA tout en déplorant le traitement souvent réducteur porté par les médias sur la fonction publique, affiche sa confiance dans la sérénité dont font preuve l'ensemble des collègues des services académiques dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. Madame la SGA insiste sur le rôle crucial qu'ont à jouer les organisations syndicales pour restaurer la confiance de l'opinion publique dans leur administration.

Faisant suite aux observations faites par les organisations syndicales, Madame la SGA demande à ce que les prochaines réunions du C.T.S. se tiennent l'après midi pour tenir compte des délais de route et des éventuels aléas climatiques surtout en période hivernale.

A la demande du Sgen-CFDT, une modification est apportée au procès verbal de la séance du 9 mars 2016 concernant un point portant sur la question de l'avenir de la restauration collective.

Avant d'entamer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Madame la SGA souhaite intervenir à propos des 22 postes offerts aux concours de SAENES ouverts dans l'académie. Ces concours s'inscrivent dans un chantier de repyramidage et de requalification de la catégorie B au sein de l'académie de Besançon. Les personnels contractuels qui ne remplissent pas les conditions d'ancienneté pour se présenter au concours interne pourront bénéficier d'une formation au concours externe mise en œuvre par la DIFOR. Madame la SGA compte sur le concours apporté par les organisations syndicales pour inciter à maximum de collègues contractuels à s'inscrire aux différents concours ouverts.

Après cette intervention de Madame la SGA, le premier point des questions de l'ordre du jour est consacré aux mesures sur les emplois BOP 214.

Mesures sur les emplois BOP 214 :

Madame la SGA annonce que l'académie de Besançon doit rendre au ministère 2 ETP au titre du BOP 214 à effet de la rentrée 2017. L'académie affichant toujours un excédent de 37 ETP pour les services académiques selon l'enquête SERACA. Ce retrait d'emplois devrait être toutefois neutre selon Madame la SGA grâce notamment à la mise en œuvre du service interdépartemental de gestion des personnels du 1er degré qui doit permettre des gains de productivité.

Madame la SGA profite de l'occasion pour annoncer qu'une réflexion est également en cours pour rationaliser la gestion des AESH en raison des risques juridiques importants liés à la dispersion des employeurs et des établissements payeurs.

Un autre projet pour lequel Madame la SGA a demandé aux secrétaires généraux des DSDEN de réfléchir porte sur la mise en œuvre d'une plateforme académique de contrôle des actes des EPLE. Sur le calendrier concernant ce chantier, Madame la SGA annonce qu'elle profitera des opportunités RH pour arrêter une date de mise en œuvre et un lieu d'implantation.

Les membres du C.T.S. ne sont pas appelés à se prononcer sur ces retraits d'emplois en services académiques qui relèvent de la compétence du C.T.A.

Présentation de l'organigramme du rectorat :

Madame la SGA se félicite de la présentation du nouvel organigramme du Rectorat qui vient d'être publié sur le site web académique et qui répond à une vision plus fonctionnelle des attributions des services académiques.

Ce nouvel organigramme s'articule autour de trois pôles :

- un pôle « services communs »
- un pôle « pédagogique »
- un pôle « ressources humaines »

tout en faisant place à l'émergence de la dimension régionale de l'académie de Besançon au travers du service des affaires régionales (SAR).

Questions diverses :

Après avoir examiné les questions inscrites à l'ordre du jour, Madame la SGA demande à ce soient examinées les questions diverses posées par les représentants de l'UNSA-Education et du Sgen-CFDT.

En réponse à la demande des représentants de l'UNSA-Education, Madame la SGA annonce qu'un bilan d'étape concernant la montée en charge du service interdépartemental de gestion des personnels du 1^e degré sera présenté à l'occasion des prochaines réunions du C.T.S.

Madame la SGA demande à ce que les DSDEN du Doubs et de la Haute-Saône soient associées aux échanges hebdomadaires entre la plateforme et la DSDEN du Territoire de Belfort

A propos des informations publiées dans l'édition du 3 janvier 2017 de l'Est Républicain concernant la cession imminente des locaux de la DSDEN du Doubs, Madame la SGA confirme que les services académiques ont exercé leur droit de réponse pour demander une rectification de l'article publié la veille sur des informations erronées.

S'agissant des incidences des congés de maternité sur les droits à congés annuels, Madame la SGA demande à ce que les situations litigieuses qui pourraient être connues dans les services académiques soient remontées au DRH.

Sur les remarques portées par les représentants de l'UNSA-Education à propos des carences constatées dans l'entretien des locaux du Rectorat, Madame la SGA répond que le plan de travail des équipes techniques de nettoyage fait l'objet d'une ventilation quotidienne pour tenir compte des absences imprévues. La variété des missions confiées au service intérieur réduit souvent le potentiel des moyens dédiés au nettoyage des locaux. Face à cette situation, Madame la SGA déplore que l'équipe en charge de la maintenance des locaux du Rectorat manque de compétences dans le domaine de l'encadrement technique. Selon Madame la SGA, le transfert d'un poste de technicien vacant au service des Constructions vers la DAFIL devrait pouvoir, à terme, apporter une nette amélioration de la qualité du service au profit des usagers.

Sur les problèmes de chauffage constatés sur le site Convention au retour des congés de Noël, Madame la SGA confirme la panne de l'une des deux chaudières durant la semaine entre Noël et le

Jour de l'An. Cette panne a nécessité l'intervention de la société chargée de la maintenance qui a commandé la pièce défectueuse qui ne pourra être installée qu'après une vidange complète du circuit. Madame la SGA, tout en déplorant les désagréments liés à cet incident auprès des personnels, annonce une remise en marche imminente du chauffage sur le site Convention.

Sur le calendrier des fermetures des services académiques posé par les représentants du Sgen-CFDT, Madame la SGA annonce que cette question sera désormais inscrite à l'ordre du jour des prochains CTS lors de la première réunion de cette instance de chaque rentrée scolaire.

Madame la SGA détaille le calendrier de fermetures des services académiques :

Structures académiques	Calendrier des fermetures
Rectorat	Du 28/08/2017 au 15/08/2017 inclus
DSDEN 25	Du 24/07/2017 au 17/08/2017 inclus
DSDEN 39	Du 24/07/2017 au 16/08/2017 inclus une permanence technique de la paie du SIG sera assurée du 24/07 au 28/07/2017. Un service réduit sera assuré du 17/08 au 18/08 avant une reprise complète le 21/08/2017
DSDEN 70	Du 24/07:2017 au 18/08/2017 inclus
DSDEN 90	Du 24/07/2017 au 15/08/2017 inclus

Sur les perspectives de transfert du site Carnot sur le site Sarrail, Madame la SGA déclare que cette question a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) en décembre 2016. Cette nouvelle instance a donné son accord pour l'abandon du site Carnot au profit du site Sarrail qui regrouperait outre les services du Rectorat, le CIO, le SGAR et la DIRECTE. La prochaine étape sera la validation des travaux de mise en conformité du site Sarrail par la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP). Compte tenu des délais d'études et de réalisation des travaux, le déménagement du site Carnot vers le site Sarrail serait prévu au cours du dernier trimestre de l'année 2018.

Concernant la mise en œuvre du Pass Education au profit des personnels affectés en services académiques, Monsieur le DRH prend l'engagement de saisir les autorités ministérielles compétentes à l'occasion d'une prochaine réunion des DRH.

Le Sgen-CFDT se félicite de cette annonce et ne manquera pas de revenir sur ce dossier à l'occasion des prochaines réunions du C.T.S.

A propos de l'aménagement et de l'accessibilité pour les personnels de l'espace vert situé près de la Salle du Jardin du bâtiment A du site Convention, Madame la SGA déclare que cela fait partie des projets confiés au Service des Constructions actuellement en cours de finalisation.

Le Sgen-CFDT prend bonne note de cette annonce et ne manquera pas de revenir sur ce dossier à l'occasion des prochaines réunions du C.T.S.

S'agissant de la mise en œuvre d'un régime indemnitaire en faveur des personnels contractuels affectés dans les services académiques suite à la publication de la circulaire du 20 octobre 2016, Madame la SGA annonce qu'elle n'y est pas opposée pour les personnels affectés sur un poste à l'année tout en relevant que le plan de requalification aura des conséquences sur l'enveloppe indemnitaire. Concernant le calendrier de mise en œuvre, Madame la SGA espère pouvoir faire une annonce officielle aux personnels d'ici la fin de l'année scolaire.

Le Sgen-CFDT prend bonne note de cette avancée notable en faveur de nos collègues contractuels et ne manquera pas de revenir sur ce dossier à l'occasion des prochaines réunions du C.T.S.

Concernant les modalités de mise du RIFSEEP pour les personnels relevant de la filière ITRF suite à la publication de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2016, Monsieur le DRH répond que les services académiques sont dans l'attente de la publication de la circulaire ministérielle actuellement en cours

de finalisation. Une fois les textes officiels publiés, les travaux des services académiques relatifs à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels de la filière ITRF seront bien évidemment soumis à l'avis des représentants des personnels du C.T.S et du C.T.A.

S'agissant du bilan de l'enquête relative aux risques psychosociaux menée en 2012 au sein de l'académie de Besançon, Monsieur le DRH déclare que ce dossier a pris du retard suite à sa reprise par Madame Malo qui a succédé à Madame Bidot admise à la retraite. Depuis la reprise en main de ce dossier, un comité de pilotage a été constitué dont font partie des représentants des personnels du CHSCT académique. Monsieur le DRH annonce que l'on est entré dans une phase opérationnelle qui doit aboutir à terme à un guide des pratiques de management qui est actuellement en cours d'écriture.

Interrogée à propos de l'opportunité de réunir un comité technique spécial associant les représentants des personnels des académies de Besançon et Dijon pour débattre les projets communs, Madame la SGA répond que cette question sera abordée lors d'un prochain comité régional académique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du C.T.S. est levée par Madame la SGA à 12 h 30.

Au terme de la tenue de ce C.T.S., le Sgen-CFDT salue l'attitude d'ouverture dont a fait preuve l'administration dans les échanges avec les représentants des personnels.

Le Sgen-CFDT espère néanmoins que les engagements pris sur les autres dossiers seront suivis d'effets et ne manquera pas de rendre compte aux personnels des avancées sur les différents dossiers ayant trait à la pérennité des missions confiées aux services académiques, aux conditions de travail ou à la revalorisation des régimes indemnitaires.

Les représentants du Sgen-CFDT du CTS de Besançon
Eric CHAPUIS, Rectorat de Besançon
Marc CHIBANI, Rectorat de Besançon